

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOZERE  
-----

DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
-----

Le Préfet du département de la Lozère

Le Président du Conseil Général de la Lozère

**Arrêté n° 06-0621 du 17 mai 2006 portant nomination des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et annulant l'arrêté n°06.0090**

- VU la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,  
VU le décret n°2005-1589 du 19 décembre 2005  
VU les propositions de Monsieur le Recteur d'académie  
VU les propositions conjointes de Monsieur le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales et de Monsieur le chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole,  
VU les propositions de Madame le Directeur du travail de l'emploi et de la formation professionnelle,  
VU les propositions de Monsieur le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales  
VU les propositions du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées  
VU la proposition de la DRASS en date du 20/04/06  
VU la proposition de l'Association « La clef des champs » en date du 21/02/06  
VU la demande présentée par l'ADAPEI.

**ARRESENT**

**ARTICLE 1** La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées est constituée ainsi qu'il suit pour le département de la LOZERE.

**1°) QUATRE REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT DESIGNES PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL :**

a) Membres titulaires :

- Monsieur le docteur Jean Paul BONHOMME.
- Monsieur Pierre HUGON.
- Monsieur Jean-Paul POURQUIER
- Monsieur Francis COURTES

b) Membres suppléants :

- Monsieur Alain ASTRUC suppléant de Monsieur le Docteur Jean Paul BONHOMME
- Monsieur Philippe ROCHOUX suppléant de Monsieur Pierre HUGON.
- Monsieur Jean-Noel BRUGERON suppléant de Monsieur Jean Paul POURQUIER
- Monsieur Gérard SOUCHON suppléant de Monsieur Francis COURTES

## **2°) QUATRE REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT :**

- Le directeur des affaires sanitaires et sociales ou son représentant
  - Le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant
  - L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant
- a) Membre titulaire, médecin désigné par le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales
- Monsieur le Docteur Bruno GIUNTA
- b) Membre suppléant, médecin désigné par le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales
- Madame le Docteur Marie-Dominique MEDOU

## **3°) DEUX REPRESENTANTS DES ORGANISMES D'ASSURANCE MALADIE ET DE PRESTATIONS FAMILIALES :**

**PROPOSES CONJOINTEMENT PAR LE DIRECTEUR REGIONAL DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES ET LE CHEF DU SERVICE REGIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE SOCIALE AGRICOLE, PARMIS LES PERSONNES PRESENTEES PAR CES ORGANISMES :**

- a) Membre titulaire :
- Monsieur Guy GALTIER, représentant de la MSA
  - Monsieur Léon FANGUIN, représentant de la CAF
- b) Membre suppléant :
- Monsieur Georges BRES, représentant de la CPAM
  - Monsieur Jean-Yves LE LOCH, représentant de la MSA

## **4°) DEUX REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES :**

**UN REPRESENTANT SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PARMIS LES PERSONNES PRESENTEES PAR LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS LES PLUS REPRESENTATIVES :**

- b) Membre titulaire :

- Monsieur Bernard CHAPTAL, représentant le MEDEF

b) Membre suppléant :

- Monsieur Christian MAGNE, représentant la FDSEA

**UN REPRESENTANT PROPOSE DANS LES MEMES CONDITIONS PARI MI LES PERSONNES PRESENTEES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES ET DE FONCTIONNAIRES LES PLUS REPRESENTATIVES :**

a) Membre titulaire :

- Madame Isabelle BERTHUIT CASTANIE, représentant la CFDT

b) Membre suppléant :

- Madame Sandrine BAUMLE, représentant la Fédération Syndicale Unitaire

**5°) UN REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES SUR PROPOSITION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE PARI MI LES PERSONNES PROPOSEES PAR CES ASSOCIATIONS :**

a) Membre titulaire :

- Madame Maryvonne ROUILLE, représentant la FCPE

b) Membre suppléant :

- Madame Christine BOUCHER, représentant la PEEP

**6°) SEPT MEMBRES PROPOSES PAR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES PARI MI LES PERSONNES PRESENTEES PAR LES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPEES ET DE LEURS FAMILLES :**

a) Membres titulaires :

- Monsieur Dominique PARAPEL, représentant la FNATH

- Madame Josette BOISSIER, représentant l'ADAPEI

- Madame Marie Chantal BRUNEL, représentant l'association Voir Ensemble

- Monsieur Daniel KNAUSZ, représentant l'association les Amis de l'Enfance

- Monsieur Régis GRABOWSKI, représentant l'APEFAO

- Madame Jeannette LAFONT, représentant l'AFEH des PTT

- Monsieur Achille PAPA STRATIS représentant l'association la Clef des Champs

c) Membres suppléants :

- Monsieur Raymond CHALMETON, représentant la FNATH suppléant de

- Monsieur PARAPPEL,
- Monsieur Michel ROCHE représentant l'ADAPEI, suppléant de Madame BOISSIER,
  - Monsieur Serge BERBON, représentant L'association Voir Ensemble, suppléant de Madame BRUNEL,
  - Monsieur Jean Marie ALLA, représentant l'association les Amis de l'Enfance, suppléant de Monsieur KNAUSZ,
  - Madame Lucie PEYTAVIN, représentant l'APEFAO, suppléante de Monsieur GRABOWSKI,
  - Monsieur Serge BERBON, représentant L'association Voir Ensemble, suppléant de Madame BRUNEL,
  - Madame Colette AGUSSOL, représentante de L'Association « La clef des champs », suppléante de Monsieur PAPASTRATIS.

**7°) UN MEMBRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPEES DESIGNE PAR CE CONSEIL :**

a) Membre titulaire :

- Jean Michel GUY représentant l'association APF

b) Membre suppléant :

- Marie José ESTEVE représentant l'association « les ateliers de la Colagne »

**8°) DEUX REPRESENTANTS DES ORGANISMES GESTIONNAIRES D'ETABLISSEMENTS OU DE SERVICES POUR PERSONNES HANDICAPEES, DONT UN SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES ET UN SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL;**

a) Membres titulaires :

- Monsieur Gabriel VIALLE, représentant l'association les Genets
- Monsieur Yves ABRIAL , représentant l'association Education par le travail

b) Membres suppléants :

- Monsieur Rémy MARAFICO, représentant de l'ADPEP, suppléant de Monsieur VIALLE
- Monsieur Patrice LASNE , représentant l'association des ateliers de la Colagne, suppléant de Monsieur Yves ABRIAL

**ARTICLE 2** L'ensemble des membres prévus du 1°) au 7°) ci-dessus ont voix délibérative. Les représentants mentionnés au 8°) ci-dessus ont voix consultative.

**ARTICLE 3** Les membres titulaires et suppléants sont désignés pour une durée de quatre ans à l'exception des représentants de l'Etat.

**ARTICLE 4** Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au greffe du tribunal administratif de Montpellier dans le délai franc de deux mois à compter de sa

notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 5** Monsieur le directeur général des services du département, Monsieur le secrétaire général de la préfecture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées, affiché à l'hôtel du département de la Lozère, publié au bulletin officiel du département ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**MENDE, LE 17 MAI 2006**

**Le préfet du département**

**Le président du Conseil Général**

**Paul MOURIER**

**Jean Paul POURQUIER**